

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux nouvelles dispositions sanitaires, tous les départements de l'académie de Nancy-Metz sont concernés par le couvre-feu avancé à 18h00 depuis le 2 janvier 2020.

Les attestations qui font foi :

- **Pour les élèves :** carnet de correspondance
- **Pour les parents d'élèves :**

Attestation de déplacement sur le site du gouvernement ou sur l'application "stop anti-covid" si vous avez à vous déplacer après le couvre-feu.

M FEUGIER, principale